

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD199

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 11

À l'alinéa 3 :

I. Substituer aux mots : " sa dissolution ", les mots :

"la dissolution de celui-ci " ;

II. Substituer au mot : " dernier ", le mot :

" groupement d'intérêt public ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.